



## INFORMATION AUX PARENTS DONT LES ELEVES EMPRUNTENT LES TRANSPORTS SCOL'TUS

Comme les années précédentes, le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais (SITUS) assurera le transport scolaire des élèves des communes de son Ressort Territorial.

**Les 44 communes concernées sont les suivantes:**

ACY, BAGNEUX, BELLEU, BERZY-LE-SEC, BILLY-SUR-AISNE, BRAYE, BUCY-LE-LONG, CHAUDUN, CHAVIGNY, CHIVRES-VAL, CIRY-SALSOGNE, CLAMECY, COURMELLES, CROUY, CUFFIES, CUISY-EN-ALMONT, DOMMIERS, FONTENOY, JUVIGNY, LEURY, MARGIVAL, MERCIN-ET-VAUX, MISSY-AUX-BOIS, MISSY-SUR-AISNE, NEUVILLE-SUR-MARGIVAL, NOYANT-ET-ACONIN, OSLY-COURTIL, PASLY, PERNANT, PLOISY, POMMIERS, ROZIERES-SUR-CRISE, SACONIN-ET-BREUIL, SEPTMONTS, SERCHES, SERMOISE, TARTIERS, TERNY-SORNY, VAUXBUIN, VAUXREZIS, VENIZEL, VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN, VREGNY et VUILLERY.

**Inscription au transport scolaire SCOL'TUS:**

Le SITUS tient à informer les parents d'élèves domiciliés dans l'une des communes ci-dessus mentionnées qu'il **leur faudra se rendre à leur Mairie pour inscrire leurs enfants avant le lundi 15 juillet 2019 afin que ceux-ci puissent bénéficier du transport scolaire «Scol'Tus»**. Au delà de cette date, il sera impossible au SITUS de délivrer les cartes pour la rentrée scolaire 2019-2020.

**Pour toute nouvelle inscription, une photo de l'enfant et une pièce d'identité seront demandées. Pour les élèves en possession d'une carte «Scol'tus», les parents doivent se présenter en Mairie avec celle-ci pour le renouvellement de l'inscription.**

**Délivrance de la carte «SCOL'TUS»:**

En fonction des dispositions établies par la commune du domicile, il leur sera possible de **retirer leur carte «Scol'Tus» dès le mercredi 21 Août 2019 en Mairie ou à la boutique-bus**, 8 rue de la Buerie à Soissons (à proximité du parvis de la cathédrale).

Les fiches d'inscription ainsi que toutes les informations nécessaires aux parents, sont disponibles sur notre site internet en tapant «SCOL'TUS».

Les parents peuvent joindre le S.I.T.U.S tous les jours du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 8h30 à 18h00 en appelant la Centrale «Mobilinfos» au 03.23.53.50.50. Toute demande sera traitée dans les meilleurs délais.

**Pour les élèves dont les parents ne sont pas domiciliés dans les 44 communes desservies par le SITUS**, il convient à ces derniers de s'adresser, dès maintenant, à la **Région des Hauts-de-France - Service des Transports au 03.74.27.00.02** ou en consultant son site internet à l'adresse suivante: <http://www.hautsdefrance.fr/categorie/dossiers/transport-scolaire>.

**Didier BODA**  
Président du S.I.T.U.S



Les nouvelles fiches horaires des services «SCOL'TUS», pour la rentrée scolaire 2019-2020, sont consultables sur le site internet [www.mobilinfos.org](http://www.mobilinfos.org) rubrique «SCOL'TUS».



Flasher le QRcode pour accéder directement au site internet «Mobilinfos».